

PLANNING DES ANIMATIONS



MARS 2011

Mardi 08 mars 9h30-11h00	FESSENHEIM (Périscolaire) Atelier d'éveil : Aujourd'hui c'est Mardi Gras ! On fait les clowns !
Vendredi 11 mars 9h30-10h15	FESSENHEIM (Médiathèque) « Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans
Mardi 15 mars 9h30-11h00	HIRTZFELDEN (Périscolaire) Atelier d'éveil : La première fleur du printemps : Peinture
Mardi 22 mars 9h30-11h00	FESSENHEIM (Périscolaire) Atelier d'éveil : C'est le printemps, on bouge ! Psychomotricité
Mardi 29 mars 9h30-11h00	HIRTZFELDEN (Périscolaire) Atelier d'éveil : Tableau de printemps : collage papiers

AVRIL 2011

Vendredi 1er avril 9h30-10h15	FESSENHEIM (Médiathèque) « Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans
Mardi 05 avril 9h30-11h00	FESSENHEIM (Périscolaire) Atelier d'éveil : Préparons Pâques : confection du panier pour la course aux oeufs
Mardi 12 avril 9h30-11h00	HIRTZFELDEN (Périscolaire) Atelier d'éveil : Préparons Pâques : confection du panier pour la course aux oeufs
Mardi 12 avril 19h30-22h00	FESSENHEIM (Locaux de la Communauté de Communes) Soirée créative pour les ass.maternelles avec Caroline HORNSPERGER
Vendredi 15 avril 9h30-10h30	FESSENHEIM (Médiathèque) Animation de Pâques pour les enfants - Course aux œufs et goûter

Congés scolaires du dimanche 17 avril 2011 au dimanche 1er mai 2011 inclus.

MAI 2011

Mardi 03 mai 9h30-11h00	FESSENHEIM (Périscolaire) Atelier d'éveil : Les animaux de la ferme : Coqs ou poules : collages
Vendredi 06 mai 9h30-10h15	FESSENHEIM (Médiathèque) « Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans
Mardi 10 mai 9h30-11h00	HIRTZFELDEN (Périscolaire) Atelier d'éveil : Les animaux de la ferme : Mouton de coton
Mardi 17 mai 9h30-11h00	FESSENHEIM (Périscolaire) Atelier d'éveil : Les animaux de la ferme : Cochon rigolo : Peinture
Mardi 24 mai 9h30-11h00	HIRTZFELDEN (Périscolaire) Atelier d'éveil : Les animaux de la ferme : Jeux d'imitation
Mardi 31 mai 9h30-11h00	FESSENHEIM (Périscolaire) Atelier d'éveil : Les animaux de la ferme : Jeux d'imitation

Courant MAI : Soirée à thème sur le jeu et le développement de l'enfant
Dernière semaine de MAI : Animation surprise



LE JOURNAL DU RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES N° 27

MARS-AVRIL-MAI 2011



2, rue du Rhin - 68740 - FESSENHEIM

Contact : Fabienne WASSMER

Tel : 03 89 48 62 30 - 03 89 62 40 86 (direct) - Courriel : f.wassmer@cc-essordurhin.fr

SOMMAIRE

♦ EDITORIAL

♦ INFOS UTILES

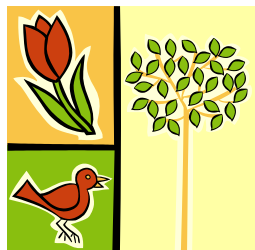
♦ INFOS RELAIS

♦ DOSSIER : Les allergies de l'enfant

♦ PLANNING ANIMATIONS

♦ ANNEXES :

↔ Tableau de calcul réduction forfaitaire pour déclaration d'impôts



ET LEUR PRISE EN CHARGE

Il existe quelques règles simples pour éviter au maximum la présence des allergènes dans une maison :



- * Aérer le plus possible (surtout le matin en période de circulation des pollens)
- * Bannir les moquettes et les tapis sur le sol qui est aspiré et lavé quotidiennement.
- * Laver mensuellement les rideaux et privilégier les fauteuils et canapés en cuir ou synthétiques plutôt qu'en tissu.
- * Ranger les livres et les bibelots dans des meubles fermés plutôt que sur des étagères pour éviter que la poussière ne stagne.
- * La salle de bains munie d'une fenêtre ou d'une bonne ventilation (révisée et nettoyée régulièrement) est aérée et lavée quotidiennement et chauffée avant son utilisation pour éviter les moisissures.
- * Dans la cuisine, les aliments sont de préférence rangés dans des boîtes fermées pour éviter le risque de cafards et autres insectes.
- * Dans les chambres les literies sont protégés par des housses et le linge changé chaque semaine.
- * Si elles n'ont pas été proscrites, les peluches passent toutes les semaines au lave-linge ou au congélateur (les acariens ne résistent pas plus de 2 heures au froid).
- * Privilégier une température de 18° et 20° dans les pièces sans que personne n'y fume.
- * Les animaux domestiques sont déconseillés car sensibilisants.

L'accueil des enfants allergiques chez l'assistante maternelle :

- * Lorsque l'assistante maternelle s'engage à accueillir un enfant allergique, le dialogue avec ses parents sera d'autant plus important.
- * La prise en charge de l'enfant par l'assistante maternelle pourra être prévue par écrit avec les parents et jointe à l'annexe 3 du contrat de travail. Un contrat d'accueil personnalisé pourra également être mis en place.
- * La vigilance sera encore plus grande concernant les médicaments à administrer à l'enfant sur prescription médicale incluant le protocole d'administration ainsi que l'autorisation écrite parentale.
- * On pourra noter par écrit comment agir en cas de crise ainsi que tous les numéros utiles en cas d'urgence (SAMU, hôpitaux...)



La plupart des cas d'allergies sont légers ou modérés. Les progrès thérapeutiques permettent la mise en place de traitements simples et efficaces, qui, s'ils sont administrés sans délai, permettent aux enfants concernés de mener une vie identique aux autres.

Mais l'allergie de l'enfant peut parfois prendre des formes graves et lorsque l'on accueille un enfant allergique, il faut le savoir et pouvoir y faire face.

(Source : Métiers de la Petite Enfance - Juin 2009)



LES ALLERGIES DE L'ENFANT

Un Français sur trois est allergique et une fois sur deux elle est respiratoire.. Le nombre de victime d'allergies alimentaires ne cesse d'augmenter.

Les allergies de l'enfant sont chaque année plus fréquentes, sur une période de 10 ans le nombre d'enfants asthmatiques a doublé, en parallèle 8 % des enfants sont condamnés à surveiller leur alimentation. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, les allergies sont devenues un véritable problème de santé publique.

Les manifestations allergiques chez l'enfant sont variées : éruption cutanée, éternuements, conjonctivite, eczéma, asthme, allergie alimentaire, elles sont globalement nommées atopies. Elles apparaissent pour des substances fréquemment rencontrées et souvent dans des familles à hérédité d'allergies. Un enfant naît atopique avec des facteurs qui favorisent l'acquisition d'allergies. Selon l'environnement dans lequel il vivra et les allergènes auxquels il sera exposé, il développera ou non une allergie.

Il n'y aurait pas plus d'enfants allergiques aujourd'hui qu'il y a cinquante ans mais le nombre et la nature des substances allergènes que nous rencontrons a changé depuis.

Il est vrai également que les connaissances en ce domaine progressent et que le diagnostic est plus précoce et plus sûr. Les médecins estiment à 15 % la population d'enfants allergiques.

Les allergènes sont partout :

Allergènes de l'air

- Air intérieur : confinement et température trop élevée des domiciles, ventilation insuffisante, animaux domestiques augmentant la charge allergique de l'air, acariens, moisissures
- Air extérieur : pollens provoquant des allergies au niveau des muqueuses (yeux, nez, bronches), polluants chimiques et liés aux voitures accroissant la fréquence des bronchites, fumée du tabac affectant la croissance et le développement pulmonaire, exposant aux maladies respiratoires et aggravant l'asthme.

Allergènes alimentaires

Lors de la diversification alimentaire, s'il n'y a pas d'allergies aux protéines du lait de vache, le nourrisson atopique est confronté aux possibles allergènes constitués par presque tous les aliments.

Le diagnostic nécessite le recours à un allergologue spécialisé en allergie alimentaire qui décidera de la stratégie de prise en charge.

Pour tous les nourrissons, la diversification alimentaire doit être raisonnée, allaitement maternel ou laits hypoallergéniques et éviter d'introduire avant 6 mois des protéines végétales (banane crue, fruits exotiques tels que le kiwi, fruits rouges, certains légumes comme le céleri) ou des protéines animales allergisantes (viande, poisson, œufs, biscuits aux œufs...)



EDITORIAL



Un nouveau journal s'ouvre... avec la promesse d'une saison nouvelle et de nouvelles activités pour le trimestre à venir.

Un renouveau qui s'est même invité dans l'organigramme de la Communauté de Communes :

Monsieur Cédric LEPAUL, élu de la commune de MUNCHHOUSE vient d'être nommé président du Comité Consultatif des Affaires Sociales, vice-président chargé des affaires sociales et remplace dans ses fonctions Monsieur Pierre ENGASSER.

Il devient de ce fait l' élu référent pour le Relais Assistanes Maternelles/Parents.

Bonne lecture et profitez de ce printemps qui s'annonce, sans modération...



INFOS UTILES



- ◆ Les assistantes maternelles peuvent bénéficier d'un régime fiscal particulier, à leur avantage pour la plupart des cas.

Pour l'appliquer, il leur faudra faire un calcul de réduction forfaitaire permettant de ne déclarer qu'une partie des salaires annuels. Ce calcul de réduction s'effectue ainsi :

Total des sommes perçues au titre de l'activité professionnelle – Réduction forfaitaire = Revenus à déclarer

Les sommes perçues au titre de l'activité professionnelle comprennent : **le salaire net imposable + CSG et CRDS imposables + toutes les indemnités (congrés payés, absence, frais d'entretien, de repas, frais kilométriques, maladie, chômage)**

Calcul de la somme forfaitaire à déduire :

⇒ Pour un accueil de **8h/j au moins par enfant** :

3x le SMIC horaire par jour de présence de l'enfant

4x le SMIC horaire par jour de présence d'un enfant handicapé

Majoration d'un SMIC horaire si la garde de l'enfant excède 24h consécutive

⇒ Pour un accueil **inférieur à 8h/j par enfant** (périscolaire par exemple) :

SMIC x 3 (ou 4) x nbre d'heures de garde effective
8 heures

- ◆ Le montant du SMIC à prendre en compte est celui applicable au 1er janvier de l'année au cours de laquelle les revenus imposables ont été perçus (**8,86 € au 1er janvier 2010**).

Le revenu imposable ainsi calculé est à reporter sur la déclaration de revenus dans la catégorie des traitements et salaires (corriger les informations pré-remplies dans les cases prévues à cet effet sur la déclaration).

- ◆ Dans certains cas l'assistante maternelle peut bénéficier de la prime pour l'emploi (se renseigner au Centre des Impôts). Dans ce cas, le régime particulier ne sera pas appliqué et les sommes figurant sur la déclaration pré-remplie ne seront pas modifiées.

Nota bene : la déclaration adressée aux contribuables est pré-remplie par l'administration fiscale à partir des chiffres fournis par les employeurs au centre Pajemploi, la somme indiquée étant celle des salaires cumulés sur l'année. Les heures complémentaires effectuées en sont normalement déduites parce que non imposables.

Ci-joint le tableau récapitulatif mensuel permettant de calculer la réduction forfaitaire.

Les lampes courantes, avec l'arrêt progressif de leur commercialisation, sont peu à peu remplacées par des sources d'éclairage moins énergivores, entre autres les LED (diodes électroluminescentes) qui sont en plein développement. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) recommande d'éviter leur utilisation dans les lieux fréquentés par les enfants ou dans les objets qu'ils utilisent (jouets, jeux, veilleuses nocturnes...). Certaines LED émettent une forte lumière froide, riche en couleur bleue, aux effets néfastes et dangereux sur la rétine. Les enfants sont particulièrement sensibles à ce risque en raison de la transparence de leur cristallin.

www.anses.fr (Effets sanitaires des systèmes utilisant des LED – octobre 2010)

INFOS RELAIS



RETOUR SUR ANIMATIONS :

- ◆ **Le 14 décembre 2010** nous avons fêté Noël à la Médiathèque autour d'une histoire mise en scène sous forme de théâtre de marionnettes. Le petit renne était bien perplexe lorsqu'il interrogeait Pic-Pic le hérisson, Croâ le corbeau ou Splashi la grenouille. Personne ne pouvait l'aider à retrouver la maison du Père Noël.... Mais sa bonne étoile était là et le petit renne a pu rejoindre le Père Noël pour l'aider à la distribution des cadeaux durant la nuit de Noël. Un petit groupe d'enfants du multi-accueil de Fessenheim était venu nous rejoindre pour partager ce moment d'évasion, c'est ainsi que 38 enfants accompagnés de 12 assistantes maternelles et de 6 parents et personnel encadrant se sont retrouvés ensuite autour d'un bon goûter au parfum de Noël.

- ◆ **Les 17 et 24 février 2011** durant deux soirées, 8 assistantes maternelles volontaires ont participé à une remise à niveau des gestes d'urgence. Christian et Jean-Michel de la CFSS de Fessenheim ont revu avec elles tous les réflexes à maîtriser en cas de malaise, d'étouffement, d'arrêt cardioventilatoire. Elles ont pu s'exercer au massage cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque. Bravo à Mme GWINNER de Fessenheim, Mme BIER de Rustenhardt, Mme BLATTMANN de Roggenhouse, Mme FRITSCHY de Rumersheim et Mmes KAUFFMANN, HEID, SCHNOEBELEN et WERNER de Munchhouse.
- ◆ La formation « Relation communication avec les enfants et leur famille » va débiter courant du 1er semestre 2011. Huit assistantes maternelles vont profiter de leur droit individuel à la formation (DIF) en suivant cette formation de 24h durant quatre samedis, hors de leur temps de travail dans les locaux de la Communauté de Communes.

◆ **EN PROJET :**

- ◆ **Le mardi 12 avril de 19h30 à 22h00** : Une soirée créative avec Caroline HORNSPERGER vous est proposée où nous nous retrouverons pour un moment de détente et de création.
- ◆ **Le 15 avril à 9h30** : Nous vous invitons à une animation destinée aux enfants à la Médiathèque de Fessenheim. Nous évoquerons le héros du printemps revenu : le lièvre de Pâques...

Au programme :

- * Histoire de lièvre, lapin, poulette et compagnie...
- * Course aux œufs pour les enfants
- * Goûter pour tous

Les inscriptions peuvent se faire à l'aide du talon-réponse joint ou par téléphone au Relais.

- ◆ **En mai est prévue une soirée ayant pour thème « Comment le jeu favorise le développement du petit enfant » avec l'OREE. La date et le détail de cette soirée vous sera communiquée dans un prochain Info Flash.**
- ◆ **Durant la dernière semaine de mai une surprise vous est également réservée, mais chut !!! Tout vous sera dévoilé dans le prochain Info Flash....**